

Route des
Lhottis



VERCHAIX

HAUTE SAVOIE

Année 2018 • n°25

Le Lhotti

BULLETIN MUNICIPAL
DE VERCHAIX



VERCHAIX

HAUTE SAVOIE

sommaire

Bulletin Municipal de Verchaix • Édition 2018 • N° 25

03

ÉDITO

05

MA COMMUNE EN ACTIONS

Voirie
Tourisme
Environnement
Agriculture - Montagne - Forêt
Urbanisme - Finances
Ecole
Adressage
Des services publics réunis

16

ZOOMS

Les nouveaux commerçants
Georgina Yardy

18

BILAN À MI-MANDAT

20

ASSOCIATIONS

Tom en Tête
Entente nordique du Haut-Giffre
Les P'tits Lhottis
Haut Giffre Loisirs
Lhotti'Seros
Société de pêche du Haut-Giffre
Tennis Club Verchaix-Morillon
L'Atelier des Fascines

23

ETAT CIVIL

24

TEMPS FORTS DE 2017

Le bulletin municipal

« Le Lhotti »

est édité par la Mairie de Verchaix



Rédacteur en chef : Joël Vaudey

Rédaction : Commission Communication

Conception Graphique : Richard Thessin Graphic Design - thessin.com

Crédit Photos : Olivier Lestien, Office de Tourisme, Associations locales, Mairie de Verchaix.

Impression : Uberti-Jourdan selon les normes imprim'vert®

Mairie de Verchaix

Tél : 04 50 90 11 24 - Fax : 04 50 90 73 99

Mail : accueil@mairie-verchaix.fr

www.verchaix.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

mardi de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h



ÉDITO

L'année 2017 a été particulièrement dense et marquée par de nombreux travaux au sein de notre village qui a malheureusement été mis à rude épreuve en ce mois de janvier.

Au **virage de La Verne**, nous pensions avoir résolu le problème en prenant nos responsabilités « pour le compte de qui il appartiendra », les conclusions de l'expertise judiciaire n'ayant toujours pas été rendues, en effectuant les travaux de consolidation de juin à novembre. Las, suite au passage de la **tempête Eleanor**, la route s'est effondrée en aval du mur de soutènement et le talus en amont a glissé, rendant inaccessible le haut du village. De nombreux autres dégâts ont impacté notre commune qui font l'objet d'une page spéciale dans ce bulletin. Fort heureusement, **aucune victime n'est à déplorer** ; je pense notamment au secteur de Graverruaz avec la coulée de boue torrentielle impressionnante au « **Grand Nant** ».

Je veux ici saluer le courage des riverains et la réactivité des entreprises locales et départementales qui ont très rapidement tout mis en œuvre pour éviter le pire.

Sur ce secteur comme sur tous les autres, nous avons pu compter sur les précieux conseils des entrepreneurs de notre village, sur la mobilisation de nos services techniques et administratifs, sur le soutien moral et financier de l'Etat, de la Région, du Département et des parlementaires Haut-savoyards. Je souhaite également à titre personnel remercier l'ensemble de mes adjoints pour leur mobilisation constante et efficace à mes côtés depuis la première heure de crise.

Un aménagement important a, par chance, été épargné par la tempête ; je veux parler de la **RD 907** dont les travaux ont bien avancé et sont parfaitement conformes en qualité et en délais au cahier des charges et au planning initiaux. Vous trouverez plus de détails sur ces chantiers ainsi que sur ceux des **berges du Giffre** et de la **Valentine** sous maîtrise d'ouvrage du SM3A dans les pages suivantes.

Tous ces travaux ont un point commun : notre sécurité, celle de nos enfants, celle de nos biens.

Cette année a également été celle de la mise en œuvre d'un engagement très attendu par beaucoup d'entre vous : **l'adressage de notre village**.

Ce dossier complexe a été mené à bien par une commission municipale ad hoc créée pour l'occasion que je souhaite ici remercier pour la qualité de son travail ; j'espère que vous en êtes également satisfaits.

De nouveaux services sont désormais à votre disposition avec la MSAP (**Maison des Services Au Public**) qui a été inaugurée en septembre. Nous avons en parallèle fait le choix d'intégrer dans ces mêmes locaux entièrement rénovés l'Agence Postale Communale.

Pour 2018, **les travaux sur la RD 907** se poursuivront dès ce printemps. Leur financement est bouclé jusqu'au niveau de la boulangerie. Pour le prolongement jusqu'au rond-point, nous ne sommes, à ce jour, pas certains d'être financièrement en mesure de poursuivre compte tenu de ce qui a été évoqué précédemment.

Nous mettrons également toute notre énergie à la **réhabilitation des routes endommagées (Praillou, Chaumieu et Lanches)** après avoir sollicité les services de l'Etat pour qu'un projet cohérent soit mis en œuvre (voir article concernant la voirie).

Le programme de **douze logements aidés** qui devait démarrer au printemps du côté de la Pastorale, doit finalement être revu. L'opérateur vient en effet de nous annoncer de lourdes difficultés quant au bouclage financier du projet dont nous ne manquerons pas de vous en parler.

Le **PLU** enfin entrera dans une phase plus opérationnelle.

Du côté de la **Communauté de Communes**, cette année a été marquée par le transfert de la compétence tourisme, des communes vers l'intercommunalité.

Tous les Offices de Tourisme sont concernés sauf celui de Samoëns qui restera indépendant. Concrètement, deux OTI (Offices de Tourisme Intercommunaux) verront le jour : l'**OTI Ouest** (Mieussy et Taninges) et l'**OTI Est** (toutes les autres communes hors Samoëns). Notre office de Verchaix ne disparaît pas bien sûr ; il deviendra un BIT (**Bureau d'Information Touristique**) et continuera à accueillir et renseigner nos touristes et visiteurs. Pour ce qui est du volet Animation, une prérogative de toujours pour notre OT, un comité des fêtes à vocation intercommunale, dénommé **FESTI-GIFFRE**, a été créé ; les manifestations phares de notre village seront conservées, d'autres seront créées au fil du temps, à Verchaix ou dans les villages voisins.

Enfin, du côté du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Giffre, je souhaite souligner une nouveauté très intéressante mise en place dès cet hiver : l'ouverture à temps complet du magnifique **site nordique de Joux-Plane** de quoi ravir les amateurs locaux et nos amis touristes.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce nouveau numéro et je vous présente, Chers Lhottis, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, bonheur, réussite et santé pour vous-mêmes, vos familles et vos proches.

LE MAIRE,
JOËL VAUDEY

LA TEMPETE ELEANOR

Entre le 30 décembre et le 8 janvier, la commune a subi des dégâts considérables :

- Inondation à la Tataz
- Débordement du Grand Nant
- Destruction du Pont du Grand Nant
- Glissements de terrains à Praillou, au Chêne, au Chaumieu, à La Verne
- Débordement du Nant de Pantet au centre du village
- Routes endommagées sur plusieurs axes



M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne Rhône Alpes et M. Christian MONTEIL, Président du conseil départemental ont visité les sites sinistrés, le 12/01/2018. Grâce au soutien financier dont ils nous assurent, nous pourrons entreprendre la réhabilitation de notre commune.

MA COMMUNE EN ACTIONS

VOIRIE

«ONÉREUX MAIS INDISPENSABLES.»

C'est ainsi que l'on peut qualifier les importants travaux de voirie qui se sont déroulés en 2017.

Conformément à nos engagements, le virage de la Verne a été consolidé grâce à la création d'une « micro-berlinoise » ancrée et d'une paroi en béton projeté armé contre les enrochements existants.

Le montant global de ces ouvrages confiés à la société Guide Grand Massif pour leur réalisation, à Géolithe pour la Maîtrise d'œuvre, à Skadi pour la coordination sécurité et à Siorat pour l'enrobé, s'est élevé à la somme de 400.000€.

Nous avons obtenu une aide du département à hauteur de 70.000€, le coût final pour la commune sera donc de 330.000€.



Compte tenu des événements survenus début janvier 2018 (voir ci-contre), la route des Lanches en aval du mur du virage de la Verne est fermée à la circulation pour une durée indéterminée. Une réflexion pour la sécurisation de ce lieu est d'ores et déjà menée en partenariat avec le service Restauration des Terrains en Montagne. Pour desservir le haut du village, une déviation provisoire a immédiatement été mise en place, le temps de prolonger l'impasse de la Chenaz. Les travaux ont été réalisés en un temps record grâce à la réactivité des entreprises. Ce nouvel accès étant pentu et étroit, la circulation par alternat est nécessaire et la plus grande prudence est demandée aux automobilistes qui devront obligatoirement équiper leur véhicule de chaînes lors des chutes de neige.

La réouverture des 2 autres routes conduisant à Praillou et au Chaumiou va nécessiter d'importants travaux de réhabilitation. Pour la première, le confortement des 2 virages du Chêne est réalisé. La seconde va faire l'objet d'une étude préalable à l'engagemment des travaux.

Pour la RD 907, la première tranche s'est achevée, la deuxième (Oratoire à Boulangerie) sera réalisée ce printemps. Chacun peut d'ores et déjà constater les effets bénéfiques sur la vitesse et la sécurisation des piétons.



Le montant global de ces deux tranches attribuées à la société Decremps pour les travaux, Infraroute pour la maîtrise d'œuvre, Colas pour les enrobés, Skadi pour la coordination sécurité s'est élevé à la somme de 1.361.000€.

Le département participe par convention à hauteur de 365.000€ et nous avons obtenu une aide complémentaire de 80.000€.

Le reste à charge pour la collectivité sera donc de 916.000€.

La municipalité remercie les riverains pour leur civilité et leur patience durant le déroulé des travaux.

TOURISME

TAXE DE SEJOUR

Nous rappelons aux hébergeurs de la commune qu'ils doivent obligatoirement s'acquitter de la taxe de séjour conformément au tarif indiqué ci-dessous. Des contrôles seront désormais effectués :

Catégories	Tarif par nuitée et par personne
Terrain de camping classé 1* ou 2*	0,20 €
Hôtels, meublés de tourisme non classé	0,75 €
Hôtels, meublés 1*, chambres d'hôtes	0,75 €
Hôtels, meublés 2*	0,90 €
Hôtels, meublés 3*	1,50 €
Hôtels, meublés 4*	1,70 €
Hôtels, meublés 5*	2,50 €

Le formulaire de liquidation de la taxe due est téléchargeable sur le site verchaix.fr.
Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie.

LE CAMPING

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les toilettes et sanitaires ont été reconfigurés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

L'éclairage extérieur comprend désormais deux candélabres équipés de panneaux solaires éclairant la partie ouest du camping.

Grâce à un investissement régulier, notre camping municipal « lac et montagne » a été récompensé en obtenant le maintien de ses 2 étoiles jusqu'en 2022.

En 2017 le nombre de nuitées s'élève à 9620 (passage et mobil-homes) pour un chiffre d'affaires de 114000 €.



LE MINI-GOLF

Sa fréquentation est en légère baisse (6%) par rapport à 2016. Le montant des recettes s'élève à 12865 €.

L'aménagement des espaces dédiés aux loisirs se poursuit; 3 tables de pique-nique et une corbeille savoyarde ont été installées aux abords du mini-golf.

Le long de la salle polyvalente, 2 parcs à vélos de fabrication locale sont à la disposition des cyclistes et, parfois, des passants en quête d'une petite pause.

A proximité de l'Office de Tourisme, un distributeur de sachets pour les déjections canines devrait contribuer à la propreté du site très fréquenté par les promeneurs et les enfants se rendant à l'aire de jeux.



Souhaitons que cet équipement soit largement utilisé pour le confort de tous !!!

ENVIRONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2017, le SM3A intervient sur 106 communes sur les thématiques :

- des inondations,
- de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau,
- des zones humides et de la biodiversité.

En transférant la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – au SM3A, les communautés de communes travaillent désormais ensemble sur un même territoire (le bassin versant) et assurent ainsi une cohérence dans les actions à mener.



DIGUES

Suite aux fortes intempéries de 2015 qui avaient endommagé les digues de la Valentine et du Giffre, deux chantiers de grande ampleur ont été engagés à l'automne par le SM3A.

Sur la rive droite de la Valentine, en amont du pont situé sur la RD 907, la digue a été entièrement reconstruite pour un montant de 504 000 € TTC financés à hauteur de 80 % par les services de l'Etat, le département et l'Agence de l'eau.

Sur le Giffre, en aval de la RD 154, la digue a été confortée à hauteur du camping et des Hameaux du Giffre pour un montant de 583 000 € TTC financés par l'Etat et le département dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Débroussaillage, abattage d'arbres, aménagement provisoire de batardeaux, enrochements ont été nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux sans oublier la Société de Pêche du Haut Giffre et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Faucigny (AAPPMA) qui sont intervenues pour assurer la sauvegarde des truites au moyen d'une pêche électrique.



RUISSEAUX

Le Grand Nant a été nettoyé du pont des Mouilles à l'embranchement du Giffre. Les arbres longeant son parcours ont été élagués.

PLANTES INVASIVES

Sur le secteur de Chanriand, la Berce du Caucase est en passe d'être vaincue suite à son enlèvement régulier.



AGRICULTURE – MONTAGNE – FORET

ALPAGES

Au col de Joux-Plane, les broussailles avaient progressivement envahi les alpages réduisant, de fait, le potentiel fourrager.

Deux programmes de remise en valeur pastorale (*débroussaillage mécanique avec soit un enlèvement des aulnes verts, soit un éclaircissement des secteurs envahis par le rhododendron*) ont été validés par l'Association Foncière Pastorale regroupant les communes de Verchaix, Samoëns, Les Gets.

. Durant l'été 2017, sur l'unité pastorale du Lac de Joux-Plane (*surface d'environ 20 ha*), les travaux ont été partiellement réalisés pour un montant de 15.300€ TTC (*montant total prévisionnel de 21.300 € TTC*).

. En 2018, les travaux se poursuivront sur l'unité pastorale de Mapelet (*surface d'environ 10 ha*).

Le montant total prévisionnel des travaux de ce secteur s'élève à 21.600 € TTC.

Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par une subvention du Conseil Départemental, les 50 autres % étant pris en charge par l'alpagiste.



PISTE FORESTIERE DE JOUX-PLANE

Annoncée pour 2017, cette piste forestière n'a pas pu être réalisée pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit créée dès cette année.

URBANISME

QUELLES FORMALITES POUR MES TRAVAUX ?

Ce que je peux réaliser...

Sans autorisation

- agrandir de moins de 5 m² la surface de plancher d'un bâtiment existant, sans modifier son aspect extérieur
- édifier une construction de moins de 12m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m²
- construire un mur (autre qu'une clôture) de moins de 2 m de haut
- construire un mur de soutènement
- édifier une clôture agricole
- implanter une construction pendant moins de 3 mois (attention, le conseil municipal peut ramener ce délai à 15 jours)
- installer un bâtiment de chantier directement nécessaire à la conduite des travaux pendant la durée du chantier
- installer pendant moins d'un an une construction pour l'accueil du personnel d'une activité économique qui reconstruit ou restaure ses locaux
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une surface inférieure à 10 m²

Avec une déclaration préalable

- construire un petit bâtiment d'une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m² (40 m² en zone urbaine du PLU)
- agrandir de moins de 20 m² (ou de 40 m² en zone U) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- édifier une construction de plus de 12 m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m² (un pylône, un silo à grains...)
- exécuter des travaux, non soumis à permis de construire, modifiant l'aspect d'un bâtiment existant, sans que ceux-ci ne modifient profondément l'aspect du bâtiment
- changer la destination d'un bâtiment existant sans travaux ou avec des travaux qui ne modifient ni ses structures porteuses ni sa façade
- construire un mur de plus de 2 m
- édifier une clôture autre qu'agricole
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie comprise entre 10 et 100 m²

Avec un permis de construire

- construire un bâtiment d'une surface de plancher supérieure à 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU)
- agrandir de plus de 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- exécuter, sur un bâtiment existant, des travaux ayant pour effet, à la fois, de modifier son volume et de percer ou d'agrandir une ouverture sur l'une de ses façades
- changer la destination d'un bâtiment existant avec des travaux qui modifient ses structures porteuses ou sa façade
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie supérieure à 100 m²
- construire une piscine couverte

DOSSIERS INSTRUITS DE 2015 À 2017

	2015	2016	2017
Permis de construire	10	13	10
Permis modificatifs	3	8	8
Permis d'aménager	0	1	1
Déclaration préalable travaux	26	34	35
Déclaration préalable division de terrain	1	2	2
Certificat d'urbanisme d'information	34	33	58
Certificat d'urbanisme d'opération	1	3	3

FINANCES

RECETTES



739 708.44€ Impôts et taxes
369 600€ Produits exceptionnels
293 940.53€ Dotations et participations
280 930.47€ Produits des services
110 423.94€ Autres produits de gestion courante
16 038.39€ Atténuation de charges



316 272.19€ Opérations d'ordre entre sections
102 614.38€ Dotations fonds divers et réserves
5 260€ Subventions d'investissement

DÉPENSES



490 198.64€ Charges à caractère général
433 152.25€ Charges de personnel
316 272.19€ Opérations d'ordre entre section
217 188.32€ Autres charges de gestion courante
72 420.10€ Atténuation des produits
29 492.77€ Charges financières



225 009.09€ Immobilisations incorporelles
100 589.36€ Immobilisations corporelles
3 240€ Remboursement d'emprunts

ÉCOLE

L'ÉCOLE



Le jeudi 5 octobre 2017, les élèves de l'école de Verchaix, de la maternelle au CM2, se sont rendus à la salle du Bois aux Dames de Samoëns pour assister à un ciné-concert :

« (MÊME) PAS PEUR DU LOUP ! ».

Les 7 courts métrages (films d'animation) au programme de ce ciné-concert ont été sélectionnés pour leur originalité, adaptés pour les jeunes enfants.

« LEUR MUSIQUE TRANSFORME LA PROJECTION EN SPECTACLE VIVANT »

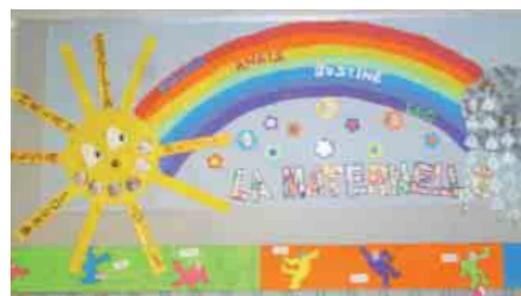
Ils montrent un loup, finalement pas si effrayant, presque sympathique, voire ridicule.

Les musiciens, Anne-Laure Bourget et Ollivier Leroy, ont eu envie de partager leur univers musical avec le jeune public. Par de subtiles associations entre compositions et bruitages, leur musique, nourrie de percussions du monde entier, d'instruments insolites, de claviers de différents types, d'objets détournés (*casseroles et poêles...*), de parties vocales chantées ou parlées, transforme la projection en spectacle vivant en y ajoutant le plaisir de la musique jouée en direct.

CHEZ LES MATERNELLES

Nous avons ouvert notre première exposition de l'année pour présenter nos travaux.

Nous en avons sélectionné quelques-uns : la fresque arc-en-ciel avec les groupes d'élèves : petits, moyens et grands et nos décorations de porte-manteaux inspirés de l'artiste Keith Haring. Il y avait aussi, la fresque collective sur le conte des 3 petits cochons, une œuvre individuelle sur le conte du petit chaperon rouge et notre arbre d'automne avec une affiche qui résumait nos découvertes lors de notre sortie en forêt.



LES SORTIES AU JARDIN DE L'ÉCOLE PAR LES ÉLÈVES DE CP-CE1

Nous sommes allés au jardin.

Nous avons coupé les tournesols et arraché les mauvaises herbes. Nous avons planté des fraisières et des bulbes de fleurs. Nous avons récolté des graines de tournesol et des carottes.

Les CP

LE 1ER CROSS DU CADELET : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE.

Jeudi 19 octobre, les élèves des classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 se sont retrouvés au lac Bleu de Morillon pour participer au premier cross de l'école du Cadelet.



De nombreux parents ont accompagné les enfants et aidé à l'organisation de la course qui s'est déroulée sous le soleil.

4 parcours adaptés au niveau des élèves.

Quatre parcours ont été mis en place par les maîtresses.

Les élèves de CP ont couru sur une distance d'1km autour du lac et le long du Giffre.

Les élèves de CE1 ont parcouru 1km 200m en effectuant 1 demi-tour de lac supplémentaire.

Les élèves de CE2 ont réalisé une course d'1km 500m le long du Giffre avec une arrivée au niveau du lac.

Les élèves de CM1 et CM2 ont, quant à eux, couru sur une distance de 2km.

Tous les élèves ont fini leur parcours et ont su dépasser leurs limites. À l'arrivée, un goûter offert par l'association des P'tits Lhottis les attendait. Le lendemain, les maîtresses ont remis les diplômes aux coureurs.

UN ÉVÈNEMENT TRÈS AGRÉABLE
QUI SERA RECONDUIT L'ANNÉE
PROCHAINE!

NOUVEAU : ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS DE 3 À 13 ANS

La commune de Verchaix a proposé à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) de mettre à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs des enfants de la vallée.

Il s'agit, en effet, d'un problème d'accueil récurrent depuis 2 années qui n'avait pas trouvé, jusqu'à ce jour, de solution.

Aussi, depuis septembre 2017, à l'école « Le Cadelet », les enfants de 3 à 13 ans sont accueillis, le mercredi après-midi en période scolaire ; durant les vacances, l'accueil est réservé aux enfants de 3 à 6 ans.

L'encadrement et les animations sont assurés par l'équipe de la Marmotte de Samoëns, responsable de cette structure ALSH auprès de laquelle les parents doivent inscrire leurs enfants, le nombre de places étant limité à 32 dont 16 ouvertes aux enfants de moins de 6 ans.

Pour plus d'informations sur l'organisation et pour les inscriptions contacter :

Le Centre de la Marmotte :
06 42 57 23 34

Le Service Enfance/Jeunesse de la CCMG :
04 50 47 62 03

Consulter le site internet de la CCMG
www.montagnesdugiffre.fr

Horaires

En période scolaire, accueil des 3 à 13 ans:

Le mercredi à 13 h 30 (pas de repas)

Durant les vacances, accueil des 3 à 6 ans:

Du lundi au vendredi

Entre 7h30 et 9h30 (avec repas)

A 12h15 (Sans repas)

Quelle que soit la période, le départ des enfants se fait entre 16h30 et 18h30.

Tarifs 2018

Quotient familial	Journée avec repas	Mercredi après-midi avec repas	Mercredi après-midi sans repas
0 à 600	13,80 €	9,70 €	5,60 €
600 à 1000	15,80 €	10,70 €	6,60 €
1000 à 1500	17,90 €	11,80 €	7,70 €
1500 et +	20,90 €	13,80 €	9,70 €

LES TAP

Conformément à la décision du Conseil d'Ecole du 19 juin 2017, les temps d'activités périscolaires ont été reconduits pour l'année scolaire 2017/2018.



Tous les mardis et vendredis après-midi, les enfants découvrent gratuitement des activités musicales ou sportives qu'ils pourront pratiquer ultérieurement s'ils ont ressenti un certain plaisir à les exercer.

L'atelier musique proposé par Adrien Branger, Directeur musical de l'Harmonie Municipale de Samoëns, a séduit les enfants qui ont conçu des instruments de musique à partir d'objets insolites. Un cours de danse a été proposé aux enfants qui se sont rapidement mis en mouvement en pratiquant la Zumba au cours de plusieurs séances dispensées par Giovanni Barbaza.

Ils ont également pu s'initier à la **boxe française** grâce à Sébastien et au **basket-ball** avec Julien.

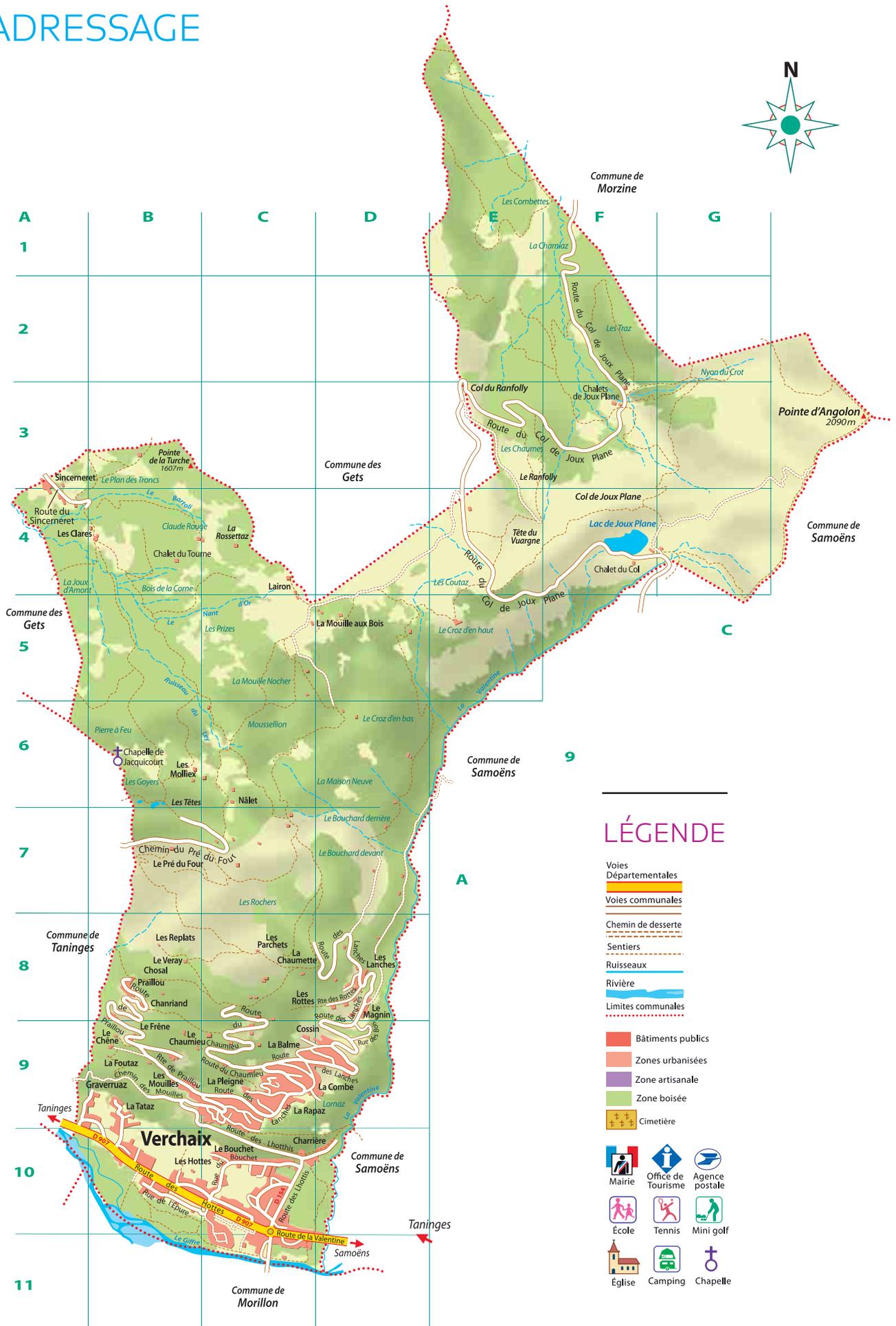
Le vendredi après-midi Marielle Pasquier, Réflexologue a proposé aux enfants un **atelier détente** où postures simples et respiration en conscience leur ont permis de trouver un certain apaisement, en fin de semaine.

L'espace **bibliothèque** a été aménagé afin de le rendre plus confortable et plus accueillant pour les enfants qui souhaitent lire tranquillement ou découvrir les jeux de société mis à disposition.

La confection d'objets proposés au Marché de Noël a été réalisée dans le cadre d'**ateliers créatifs**.



ADRESSAGE

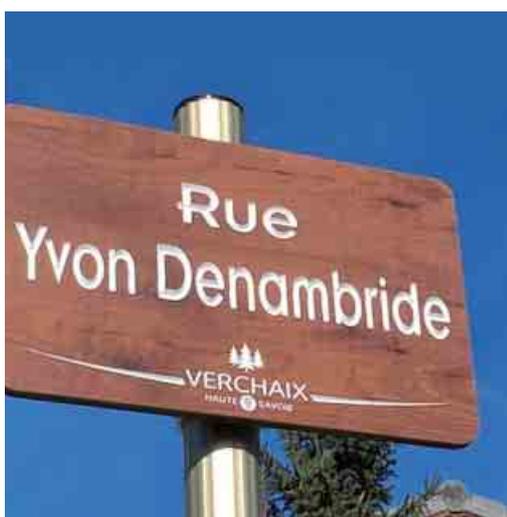


LÉGENDE

- Voies Départementales
- Voies communales
- Chemin de desserte
- Sentiers
- Ruisseaux
- Rivière
- Limites communales

- Bâtiments publics
- Zones urbanisées
- Zone artisanale
- Zone boisée
- Cimetière
- Mairie
- Office de Tourisme
- Agence postale
- École
- Tennis
- Mini golf
- Église
- Camping
- Chapelle

Attendu depuis plusieurs années, l'adressage vient d'être réalisé. Ce sont désormais 58 rues et 600 numéros qui caractérisent notre commune dont le plan a été inséré dans ce bulletin. Le montant total de cette opération s'élève à 36000 €.



En hommage aux anciens maires de la commune, 2 rues supplémentaires portent désormais leur nom :
Régis Büchs
 1971 - 1989
Yvon Denambride
 1989 - 2008
 Pour mémoire, Michel Collin fut maire de 1952 à 1971.

Pour garantir un bon acheminement de votre courrier ou de vos livraisons, vous devez communiquer votre nouvelle adresse au plus vite aux organismes et fournisseurs concernés. N'hésitez pas à solliciter La Maison des Services Au Public pour un accompagnement dans vos démarches.

Une bonne accessibilité de votre boîte aux lettres assortie d'une bonne identification des occupants de l'habitation facilitent grandement la distribution du courrier ; vérifiez votre équipement, le facteur appréciera !!!

Les noms de rue reprennent systématiquement les noms de lieux-dits afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

Pour d'autres, leur origine est diverse et mérite quelques explications :

Chenaz : nom patois désignant le chéneau.

Fayard : nom patois désignant le hêtre.

Graverruaz : nom issu du château Graverruel.

Lingues : parcelles très étroites.

Ravoire : nom issu du latin roboria désignant un endroit planté de chênes.

Sainte Fleur : nom de la première foire agricole qui s'est déroulée le 5 octobre 1985 sous la présidence de Bernard Dupasquier.

Valentine : prénom issu du latin Valentinus, lui-même dérivé de valens qui signifie « fort, robuste, vigoureux, puissant ».

DÈS SERVICES PUBLICS RÉUNIS

Le bâtiment de l'ancienne Poste a retrouvé sa vocation originelle depuis le transfert de l'Agence Postale Communale.



Plus d'infos sur place :

Du mardi au jeudi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Le vendredi :
9h30 - 12h30 / 13h30 - 15h30.

Vous retrouvez désormais en un même lieu les services de la Banque Postale et ceux de la Maison des Services au Public (MSAP).

Dans des locaux complètement rénovés grâce à la volonté commune des élus de Verchaix et de Morillon (le bâtiment appartient aux deux communes), deux agents vous accueillent du mardi au vendredi.

*Pour mémoire, la MSAP vous permet d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou services publics.
Elle relaie en temps réel, les offres de Pôle Emploi.
Sur rendez-vous, elle permet également :
à nos jeunes d'être reçus par la Mission locale,
aux créateurs d'entreprises d'être accompagnés dans leurs démarches.*

ZOOMS

LES NOUVEAUX COMMERCES



Sandrine et Yann Buchs proposent, depuis le 25 juillet 2017, cafés, thés, épicerie fine, accessoires et vins du monde dans leur commerce «LE GRENIER DU TORREFACTEUR» situé Impasse de la Sainte Fleur.



Grâce aux conseils avisés de Sandrine, vous trouverez dans cette nouvelle boutique des produits de qualité à déguster ou à offrir, dans une large gamme de prix. N'hésitez pas à lui rendre visite !!!



Willy, Fabienne Joachim et leur équipe vous accueillent désormais au restaurant « LE POTET 2.0 » implanté Route des Hottes, depuis le 18 août 2017.



Leurs traditionnelles pizzas au feu de bois qui ont fait leur réputation au Mont Buet, sont toujours proposées par le chef qui chaque jour confectionne un menu de saison à base de produits frais. La nouvelle configuration du restaurant permet à un groupe de musiciens de se produire de temps à autre et, ainsi, d'apporter une ambiance conviviale aux clients. Songez à bien réserver votre table !!!

04 50 98 02 18

GEORGINA YARDY



Georgina, 13 ans, est l'aînée des 4 enfants de Daniel et Verity Yardy. Ils ont quitté l'Essex au nord-est de Londres pour venir s'installer en France il y a 4 ans.

« Cela devait durer 2 ans, confie Verity, juste pour changer de mode de vie, apprendre la langue, mais finalement on est bien ici ».



Tous ses efforts ne sont pas vains : ses trophées sont nombreux et parmi eux, on peut compter une 1ère place en tournoi inter-régional et une 2ème place en championnat de France Junior.

Son objectif pour cette saison est d'accéder à la finale des championnats de France qui se déroulera début avril en passant les sélections qui se font au terme de 4 compétitions.

Ses frères et sœurs aiment également le sport sur glace : Spencer 11 ans et Gabriel 9 ans font tous deux du hockey ; quant à Sienna, 6 ans, elle patine tous les dimanches à Samoëns. Peut-être rejoindra-t-elle un jour le club de Morzine qui compte déjà une centaine d'adhérents dont 30 compétiteurs.

La famille s'est tout d'abord installée au chef-lieu puis dans une ancienne ferme du Bouchet qu'elle a pu aménager à son goût.

La danse sur glace est une véritable passion pour Georgina qui patine depuis ses 5 ans. En arrivant en France, elle a rejoint le club de Samoëns puis celui de Morzine où elle commence sa 3ème saison pour se spécialiser en danse sur glace. Martial Mette, son entraîneur, au club de Morzine depuis 30 ans, dit d'elle qu'elle « a un bon potentiel et une belle présence sur la glace ». Il précise que ce n'est pas évident de changer de discipline, de passer de l'artistique à la danse sur glace mais que Georgina est très motivée, agréable et volontaire.

De la motivation, Georgina en a besoin pour pouvoir suivre 7 à 8 heures d'entraînement hebdomadaire !



Bravo à eux et bonne saison à Georgina que nous encourageons chaleureusement !



BILAN

A MI-MANDAT

Nous nous étions engagés sur un certain nombre de points avant l'élection municipale de 2014.

La plupart d'entre eux sont réalisés, en cours ou programmés.

En voici le détail, comparés à nos engagements initiaux :

LE LOGEMENT

- En Cours** Construction d'un nouveau bâtiment à usage locatif près de la Pastorale
- FAIT** Poursuite du projet de logements aidés au Bouchet
- FAIT** Réhabilitation du parc locatif communal existant (l'appartement de la mairie, un appartement au presbytère et deux appartements à la Pastorale)
- FAIT** Aide et soutien à un projet privé de logements collectifs à usage de résidence principale, aux Hottes Ouest
- En Cours** Aide et soutien à un second projet privé de logements collectifs à usage de résidence principale, aux Hottes Ouest

LES ENFANTS

- FAIT** Gratuité des activités dans le cadre des TAP
- FAIT** Soutien aux projets intercommunaux de crèches et de centres de loisirs (accueil dans les locaux de notre école depuis cet automne d'une antenne de l'ALSH « les marmottes »)
- FAIT** Nouvelle aire de jeux (extension partiellement réalisée près du camping)
- FAIT** Modernisation du minigolf
- Abandonné** Nouvelle aire de jeux derrière le minigolf

LA COMMUNICATION

- FAIT** Mises à jour régulières du site internet de la commune
- FAIT** Mise en ligne des comptes rendus du conseil municipal
- FAIT** Renforcement de la communication dans la presse locale (parution d'un article hebdomadaire en moyenne dans le DL)
- FAIT** Bulletins municipaux ouverts aux associations (compte tenu de la charge de travail publication de 2 bulletins par an au lieu des 4 annoncés)

LE CADRE DE VIE

- FAIT** Adressage des rues et numérotation du bâti
- FAIT** Sécurisation des routes : pose de glissières sur le haut du village
- En Cours** Sécurisation de la RD 907
- FAIT** Programme pluriannuel de réfection des chaussées (enveloppe annuelle de 50.000 à 100.000€)
- Programme** Amélioration de la visibilité de nos commerces
- FAIT** Renforcement de la promotion et de l'animation dans le village, en étroite collaboration avec l'OT (comice agricole, deux spectacles de JM Mattéi et fête foraine)
- En Cours** Préservation des zones naturelles (révision du PLU)
- En Cours** Favorisation de la biodiversité (essai de modes de traitement respectueux de l'environnement sur les espaces verts, les plantations et utilisation du compost naturel de la STEP)
- FAIT** Soutien à l'agriculture (rénovation des chalets d'alpage de Joux-Plane et du Croz, débroussaillage de nouvelles zones de pâturages)
- En Cours** Soutien aux associations (la commission communale ad hoc n'a pu être réellement mise en place mais participation des élus aux AG et soutien financier récurrent au tissu associatif)

LES FINANCES, LA FISCALITÉ

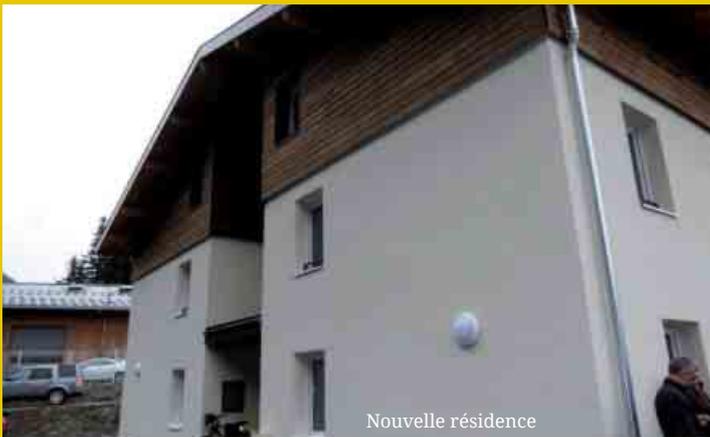
- FAIT** Gestion saine et rigoureuse confirmée par les services fiscaux
- En Cours** Pérennité des conventions avec les opérateurs de remontées mécaniques avec le concours d'un cabinet spécialisé, ASADAC
- FAIT** Réflexion sur la fiscalité intercommunale (passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2017)

De nouveaux dossiers dont certains très importants se sont ajoutés au fil de ces premières années de mandat

- FAIT** Réfection du mur de la Verne.
- FAIT** Réfection des courts de tennis et réalisation de deux fresques sur les murs d'entraînement
- FAIT** Aménagement de la Maison des Services Au Public
- FAIT** Création et transfert de l'Agence Postale Communale



Minigolf



Nouvelle résidence



Site internet mis à jour



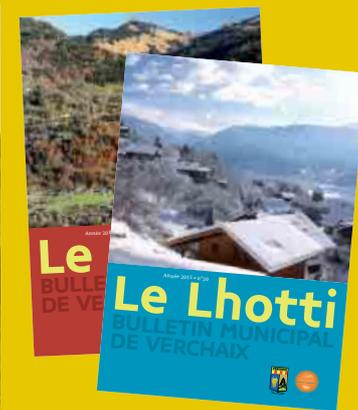
Adressage



Gratuité des TAP



Entretien des alpages



Bulletins Municipaux

ASSOCIATIONS

TOM EN TÊTE

C'est une association qui fait découvrir la montagne à des personnes socialement isolées ou issues de milieux défavorisés.



L'association tient à promouvoir le droit aux loisirs pour tous, afin de découvrir, partager et se construire. Nous soutenons également des projets sportifs liés à la montagne en organisant des soirées films ou d'autres événements.

Nos activités ski et montagne sont encadrées par des professionnels (guide de haute montagne, accompagnateur en moyenne montagne, moniteur d'escalade, moniteur de ski etc.). **Tous bénévoles !**

Pour financer nos actions, nous vendons des bonnets tricotés main...

Si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez faire un don de laine ou alors nous tricoter un bonnet !

Nos coordonnées :

<https://www.facebook.com/TomEnTete/>

<http://www.tom-en-tete.com/>

tomentete74@gmail.com

ENTENTE NORDIQUE DU HAUT GIFFRE

Nous avons une vingtaine d'enfants et d'adolescents adhérents au club. Quelques-uns pratiquent le ski de fond en compétition mais la plupart ont une pratique loisir et nous revendiquons cette pratique. Il n'y a pas que la compétition !



A partir de l'automne, nous proposons des entrainements physiques en VTT, course à pieds ou en skis à roulettes. Dès l'arrivée de la neige, les jeunes pratiquent le skating et le classique pour ceux qui le souhaitent.

Ils découvrent aussi le biathlon en pratiquant le tir à 10 m.

Nous allons organiser notre prochaine mini-coupe au Fer à Cheval ou à Joux Plane le 17 ou le 24 mars 2018.

Tous les spectateurs sont invités à venir supporter les jeunes coureurs de la vallée.

LES P'TITS LHOTTIS

L'association des parents d'élèves de l'école de Verchaix «Les P'tits Lhottis» récolte des fonds pour les enfants de l'école.



L'année dernière les 3 classes ont pu partir sous divers horizons : le cycle 3 a dormi en refuge, le cycle 2 a pu découvrir l'ambiance médiévale et les maternelles ont goûté à plusieurs activités au Semnoz avec une nuit loin des familles. On remet ça cette année ! Rendez vous pour notre soirée dansante le 17 Mars 2018, pour la kermesse du 22 Juin 2018 et sur divers événements tout au long de l'année.

Les P'tits Lhottis comptent sur vous !

HAUT GIFFRE LOISIRS

L'Association «HAUT GIFFRE LOISIRS» propose, dans le cadre de la section « Gym », 3 animations hebdomadaires à la salle polyvalente de Verchaix.



Cathy accueille les licenciés :

- Tous les lundis de 19 heures à 20 heures : GYM tonic
- Tous les mardis de 9 heures à 10 heures : GYM d'entretien /sport santé
- Tous les jeudis de 19 heures à 20 heures : GYM cardio, Step, Marche sportive avec bâtons, pilates suivant temps et saison.

Si l'une de ces activités vous intéresse, contactez Madame BURNIER Michelle au 04.50.90.12.00 ou au 06.13.29.58.73 La cotisation annuelle s'élève à 145 € quel que soit le nombre de cours pratiqués.90 euros pour les saisonniers.

LHOTTI'SEROS

Tous les lundis soir depuis le 11 septembre, l'association Lhotti'seros accueille une trentaine de danseurs à la salle polyvalente de Verchaix. Au programme, découverte des musiques et danses cubaines.



Thomas, qui pratique la salsa depuis 13 ans, met toute son énergie et sa passion pour transmettre ses connaissances. Di le que no, enshufla, setenta ... n'auront plus de secret pour nos Lhotti'seros (danseurs de salsa de Verchaix) que nous souhaitons voir très prochainement évoluer en soirée.

L'association est fière de ses débuts et souhaite à tous ses salseros une excellente année à se déhancher sur les airs latinos.

Ahinama

SOCIÉTÉ DE PÊCHE DU HAUT GIFFRE



La Société de pêche du Haut-Giffre (SPHG) est une association loi 1901. Elle comptabilise 400 adhérents pêcheurs pratiquant la pêche sportive en lacs et rivières sur les communes de Verchaix, Morillon, Samoëns et Sixt.



Plus précisément sur les 27 kms des Giffres, les 23 kms de nants, les lacs communaux de Morillon et de Samoëns, les lacs des gouilles rouges, de Gers et le second lac aux dames, hormis les réserves signalées sur les sites. Sur ces parcours sont présents, la truite fario, la truite arc en ciel, l'omble chevalier et le saumon de fontaine. Tous ces parcours (rivières) sont alevinés et (lacs) empoissonnés régulièrement par les bénévoles de la société.

Ces bénévoles participent également aux nettoyages, à la surveillance (3 gardes assermentés), à la protection des frayères, aux initiations des jeunes (350 par an durant les vacances), aux parties de pêche, aux pêches électriques de sauvegarde, au détection de toute pollution, débordement, assèchement des rivières et destruction des animaux nuisibles.

Les cartes de pêche avec règlements « rivières et lacs » sont en vente dans les Offices du Tourisme et chez Narcisse à Sixt. Les cartes gratuites pour les lacs communaux sont disponibles en mairie et dans les Offices du Tourisme pour les résidents locaux.

Notre guide de pêche Marc Van Leynseele forme les pêcheurs aux différentes techniques notamment à la mouche fouettée sur le second lac aux dames réservé uniquement à cette pêche No Kill. www.pecheetrand.com.

*Intéressés ; vous pouvez vous renseigner auprès des gardes
tél : 0780014820, 0642876005, 0627315552*

TENNIS-CLUB, UN QUADRAGÉNAIRE EN PLEINE FORME !

Le Tennis Club de Verchaix-Morillon a soufflé cette année ses 40 bougies en présence des Présidents, bénévoles et adhérents qui ont œuvré depuis la création du Club.

Cette manifestation s'est ajoutée à la fête du tennis, au Trophée Vallée du Giffre et Arve, à la cérémonie de remise des médailles de l'Ecole de tennis, au challenge vert (tournoi interclubs pour les jeunes), au barbecue du club...

Lors de la dernière Assemblée Générale, nous avons également modifié les statuts et créé un règlement intérieur toujours dans l'idée de structurer et de faire évoluer notre Club.

L'Ecole de tennis, encadrée par notre moniteur Eric Vernet, répond toujours aux attentes des jeunes et des adultes. Du mini-tennis aux cours adultes de perfectionnement, chacun trouve sa place au niveau de l'apprentissage du tennis.

Les 108 adhérents du club peuvent donc participer à la vie du Club que ce soit en mode loisir, ou en mode compétition.

L'année a d'ailleurs été riche en termes de résultat sportif !

L'équipe mixte accède à la 1ère division départementale et décroche « avec brio » le titre de champion de Haute Savoie !

L'an prochain, nous allons intégrer les jeunes issus du groupe compétition dans les différentes équipes hommes et dames.

Au niveau national, deuxième moment de bonheur avec la Coupe Davis et la victoire face à la Belgique ! 10000 licences vont d'ailleurs être offertes par la Fédération pour célébrer la victoire !

Ces licences seront destinées aux jeunes de moins de 10 ans qui adhèrent pour la 1ère fois dans un Club.

Service gagnant !

Direction maintenant la 5ème décennie du Club !

Philippe Nanche, Président.

Toutes les infos du Club sur :
<http://club.sportsregions.fr/verchaix>



L'ATELIER DES FASCINES

PEINTURE DÉCORATIVE SUR BOIS

Odile Isler, enseignante en peinture décorative, dispense cours et stages tout au long de l'année, à Verchaix en Haute-Savoie.



Les personnes débutantes seront initiées aux principes de base. Les plus expérimentées choisiront parmi la diversité des techniques proposées celles qui leur permettront de réaliser des œuvres variées et personnelles.

Odile Isler apporte ses connaissances et son expérience pour la mise en valeur de vos projets (décapage, traitement et finition du bois). Vous pourrez ainsi adapter les modèles choisis à vos supports en bois neuf ou ancien.

Vous pourrez goûter aux différentes techniques de la peinture décorative :

- travailler le jeu des ombres et des lumières grâce à la technique américaine,
- donner du relief : pâte de texture, papier froissé, peinture sèche,
- produire des effets surprenants : aspect faux-bois, carrelage, faux-cuir, faux-marbre...

- utiliser des médiums pour varier les effets. Vous déterminerez la décoration de votre support en fonction de sa destination, décorative ou utilitaire, et parmi une diversité de thèmes.

Odile Isler vous accueille sur rendez-vous pour élaborer ensemble un programme de cours adaptés à votre niveau et à votre disponibilité.

N'attendez-plus, réveillez « l'artiste » qui sommeille en vous !

*L'Atelier des Fascines - Odile Isler
111 rue de La Tataz
74440 Verchaix
Tél. : 04 50 90 30 21
e-mail : francois.isler@wanadoo.fr*

ETAT CIVIL

NAISSANCES

CEPPARO Tylio 13/01/2017
DEVOY Maceo 10/02/2017
BOUVIER Héloïse 15/03/2017
GAUTHIER Manel 15/03/2017
RUSU Olivia 30/03/2017
QELIA Elio 25/05/2017
SANSON Gabin 05/09/2017
SCIPIONI Diana 14/10/2017
MALARD CHEVRIER Noé et Alix 22/11/2017



QELIA Elio



SANSON Gabin



RUSU Olivia



BOUVIER Héloïse

MARIAGES

**MIEGEVILLE
Ludovic &
DUFOUR
Caroline**
29/04/2017

**BUCHS
William &
ARTADI TRYON
Jelika**
08/07/2017

**BUSSEREAU
Bryan &
GARNY
Stéphanie**
25/08/2017



Ludovic & Caroline



William & Jelika



Bryan & Stéphanie

DECES

**WATTEEL veuve
HUMBLLOT Christiane**
26/01/2017

**BLACHON-VALLET
Michèle**
08/04/2017

TEMPS FORTS



Fête Foraine



Forum des Associations



Spectacle de Noël de l'école



11 Novembre



Montée du Lairon



Marché de Noël



Repas des Anciens



Inauguration MSAP



Concours des Maisons Fleuries



Vide grenier



24h de sport au profit du Téléthon

DE
2017